CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E30488 **VALABLE JUSQU'AU** 14/04/2025

ÉDITÉ LE **29/05/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/04/2016
Capital : 21 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **448 117 929 00035**
Code NACE : 6420Z
Numéro caisse de congés payés : 6111088

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 119684086

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 119684086

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/02/2024

Raison sociale : **E.P.C. SERVICES**

1 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE
41100 VENDOME

Téléphone : 02 54 77 70 28 **Fax :**
Portable : 06 07 09 79 19

Site Internet :
E-mail : contact@epcservices.fr

Responsabilité légale :
AKDAG VEYSAL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/04/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.